



Procès-verbal **DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation
26/05/2023

L'an 2023, le 1^{er} juin à 20 h
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire.

Date de publication
05/06/2023

**Nombre
de conseillers**

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Etaient présents :

Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Virginie HOUDOIN, Aurélien DELHOMMEAU, Valérie PRUDHOMME, Michel JUDALET, TIMMERMAN Jacques, Patricia BESNIER, Benoît ANGELO

Absents excusés : Nathalie PLASSAIS, Pierre CERBELLE, Alexandre HUBERT

Absent :

Procuration :

Secrétaire de Séance : Aurélien DELHOMMEAU

Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

Ordre du jour :

- Nomination référent déontologue
- Devis menuiseries logements
- Versement subvention CCAS
- MAM : loyer et divers
- Devis stade
- Renouvellement mutuelle communale
- Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux
- Avenant convention groupement de commande
- Déclassement chemin rural
- Bilan mi-mandat et questions diverses

Approbation, à l'unanimité des membres présents, du procès-verbal du 30 mars 2023

Délibn°23-06-01-01

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 1er juin 2023,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Article 1 Désignation du référent déontologue et rémunération

Rappel des missions du référent déontologue : [L'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales](#) qui traite de la Charte de l' élu local a été complété par « *Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte* ».

Présentation de Monsieur Jean-Marie BRIGANT, Maître de conférences à l'université du Maine

Il est proposé de désigner Monsieur Jean-Marie BRIGANT, pour exercer cette mission, pour une durée du mandat.

Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 2 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la commune.

Article 2 Modalités de saisine du référent

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la commune.

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail jeanmarie.brigant@gmail.com ou par courrier.

Les saisines du déontologue devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l' élu, pourra demander des informations complémentaires, recevoir l' élu afin de préparer son conseil.

Article 5 Modalités de délivrance du conseil

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l' élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande.

Article 6 Moyens mis à disposition

Le déontologue disposera d'une adresse électronique.

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délib^{n°}23-06-01-02

Menuiseries logements communaux

Madame Le Maire rappelle que toutes les menuiseries du logement situé au-dessus du bar sont vétustes ainsi que les portes d'entrée du logement 21 et 23 place de l'église.

Madame Le Maire donne la parole à Sylvie RIBOT, adjointe, afin de présenter les devis.

Sylvie RIBOT expose tous les points des 3 devis. Il s'agit de menuiseries PVC avec double-vitrage. Les fenêtres sont oscillo-battantes. Les volets sont radio-solaires

Sylvie RIBOT précise que dans le devis POUPIN est également compris le remplacement d'un double vitrage sur les toilettes du stade ainsi que le changement de 4 barillets.

Michel JUDALET précise que l'intérêt serait de les changer avant l'hiver.

Après débats et délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de retenir l'offre de l'entreprise POUPIN pour un montant de 14 000.11 € HT soit 16 800.13 € TTC.

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibn°23-06-01-03

Subvention CCAS

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'au budget principal 2023, il a été budgétisé une somme de 6300 euros au compte 657362 afin de couvrir les besoins du budget CCAS.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 6 300 € au budget CCAS.

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibn°23-06-01-04

Loyer Maison des Assistantes Maternelles et convention de mise à disposition du local MAM
--

Madame Le Maire indique au conseil municipal que l'association la MAM « O' P'tits Oursons », qui gérera cette maison des Assistantes Maternelles, ouvrira début septembre. Il convient donc de fixer le loyer.

Brigitte TETU-EDIN rappelle également que la commission s'est réunie avec les assistantes maternelles fin avril afin d'échanger sur les diverses modalités et de se mettre d'accord sur un montant de loyer.

Madame Le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant du loyer à 500 € à compter de septembre 2023 et de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition du local MAM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De fixer le montant du loyer à 500 € par mois. Le paiement se fera à terme échu.
- De la gratuité du mois de septembre 2023
- Autorise Madame Le Maire ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition du local MAM à compter du 1^{er} septembre 2023.
- Autorise les Assistantes Maternelles a utilisé gracieusement le local dès la remise des clés jusqu'au 30 août 2023, pour permettre l'installation du mobilier et l'agencement de la MAM.

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibⁿ°23-06-01-05

Avance de trésorerie à l'association MAM O' P'tits Oursons et décision modificative budgétaire n° 1
--

Madame Le Maire indique aux conseillers municipaux que lors de la réunion fin avril 2023 avec les assistantes maternelles, celles-ci ont demandé la possibilité d'avoir une avance de trésorerie par la commune en attendant le versement de leur subvention par le Département. L'association la MAM O' P'tits Oursons doit acquérir des équipements pour agencement de la MAM et la subvention ne leur sera versée que sur présentation de factures.

Madame Le Maire propose donc au conseil municipal la possibilité de verser une avance de trésorerie d'un montant de 6 000 € à l'association « La MAM O' P'tits Oursons » et l'association remboursera la commune dès l'encaissement de leur subvention et au plus tard dans un délai de 6 mois à compter du versement de l'avance.

Brigitte TETU-EDIN précise qu'une convention va être établie. A celle-ci sera joint les statuts, le procès-verbal d'élection du bureau désignant la présidente et la trésorière ainsi que le RIB de l'association.

Michel JUDALET : Je reviens à la subvention, elle va servir à quoi ?, ce n'est pas pour acheter le cadre pour la décoration.

Brigitte TETU-EDIN répond qu'elle va servir à faire les achats de mobilier. Celle-ci sera versée sur présentation des factures.

Daniel REGNER : Ce n'est pas une subvention, c'est juste une avance de trésorerie.

Sylvie RIBOT précise que l'association va nous rembourser.

Michel JUDALET : oui, nous les aidons quand même, donc nous sommes en droit de savoir à quoi va servir cet argent.

Benoît ANGELO demande le pourcentage des enfants de Vion qui vont aller à la MAM.

Brigitte TETU-EDIN : Nous n'avons pas encore cette information.

Brigitte TETU-EDIN indique également qu'une décision modificative budgétaire sera nécessaire.

Après débats et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accorder l'avance de subvention d'un montant de 6 000 € à l'association la MAM O' P'tits Oursons
- Autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention entre la commune et l'association la MAM O' P'tits Oursons concernant les modalités de l'avance et le remboursement de l'avance de trésorerie.
- Approuve la décision modificative budgétaire ci-dessous :

Compte 2764	+ 6 000 €
Compte 615221	- 6 000 €
Compte 023	+ 6 000 €
Compte 021	- 6 000 €

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibn°23-06-01-06

Adressage MAM

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, les noms et numéros de rues. Par conséquent, il s'avère nécessaire de donner une adresse à la Maison des Assistantes Maternelles qui est située sur le parking rue de la Charmille (parcelle AB 276).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que l'adresse de la MAM sera la suivante : 2 bis rue de la Charmille.

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibn°23-06-01-07

Stade - réfection chauffage et placo

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire de résoudre le problème de placo et de remise en état du chauffage du stade.

Les différents devis sont présentés.

Pour la partie placo, nous avons des devis de réfection totale du placo des plafonds et des devis de réparation partielle.

Brigitte TETU-EDIN précise qu'il y a seulement la réfection du placo de comprise et qu'il n'y a pas d'isolation nouvelle de prévue.

Benoit ANGELO : si nous ne mettons pas d'isolation ça va condenser.

Brigitte TETU-EDIN : l'isolation au-dessus n'est pas du tout humide.

Jacques TIMMERMAN : elle n'est peut-être pas humide mais elle a l'âge du bâtiment. Elle n'est pas tout neuve.

Brigitte TETU-EDIN : c'est sûr mais nous n'avons pas le budget pour tout refaire.

Daniel REGNER : Les radiateurs étaient installés trop près du plafond.

Brigitte TETU-EDIN précise que les radiateurs seront refixés de la même façon avec des tiges un peu plus longues.

Sylvie RIBOT indique qu'il faut mettre des câbles de sûreté.

Brigitte TETU-EDIN précise que l'entreprise MEIGNAN a prévu un renforcement au niveau de la fixation des radiateurs.

Benoit ANGELO demande si ce sont des plaques hydro.

Brigitte TETU-EDIN précise que ce sont bien des plaques hydro.

Sylvie RIBOT pense que la condensation est due en partie à cause de la VMC. La VMC n'a jamais été contrôlée.

Patricia BESNIER dit qu'il faudra prévoir une isolation extérieure dans les années à venir.

Daniel REGNER dit que le pignon est fissuré.

Patricia BESNIER précise également que la buvette est pas mal fissurée.

Sylvie RIBOT dit que nous ne pouvons pas repasser un hiver sans chauffage et que pour elle, les plafonds sont en mauvais état.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir le devis de l'entreprise MEIGNAN pour un montant de 13 321.98 € TTC
- De retenir le devis de l'entreprise ELEC EAU pour un montant de 4 405.66 € TTC

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibn°23-06-01-08

Renouvellement mutuelle communale

Madame Le Maire informe le conseil municipal que la convention signée avec Monsieur Brunon SHAEFFER, agent mandataire AXA, pour la mise en place d'une tarification spéciale dite « Mutuelle Communale » pour les administrés arrive à expiration.

Après délibération, Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à renouveler et signer les documents afférents à cette affaire.

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Madame Le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu une proposition de convention recouvrement qui servira d'avenant à la précédente convention signée. Ce projet n'est pas figé et peut être amendé.

Ce partenariat formalisé entre nos services et ceux du SGC de Sablé sur Sarthe permettra :

- 1- d'améliorer et sécuriser le recouvrement des produits locaux
- 2- de faciliter la vie de l'usager
- 3- de renforcer les échanges afin de mener à bien la mission en matière de recouvrement forcé du SGC

La convention proposée permet d'abaisser les seuils de poursuite (de 30 € à 20 € pour les saisies employeur et CAF et de 130 € à 50 € pour les saisies bancaires).

Après débats et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

-Autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Avenant à la convention constitutive groupement de commandes

Vu :

- Le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6, L.2113-7 et suivants
- Le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-22 et suivants

Suite à une procédure lancée par la Communauté de communes du pays sabolien, l'entreprise Elis s'est vue attribuer le marché n°22CDC004 relatif à la location et l'entretien des tenues de travail, lequel était divisé en deux lots :

- Lot 1 : location et entretien des tenues de travail du personnel des services techniques
- Lot 2 : location et entretien des tenues de travail du personnel des services hors services techniques

L'exécution du lot 1 s'est avérée impossible en raison d'une discordance de montants figurant dans les documents contractuels (Acte d'engagement et CCAP) et non contractuels (attribution déléguée).

Aux termes d'une rencontre avec Elis, il a été convenu de résilier le lot 1 moyennant une indemnisation.

Or le marché ayant été passé dans le cadre d'un groupement de commande, la décision de résiliation ne peut être signée que par le coordonnateur du groupement à savoir, la Communauté de communes du Pays sabolien.

La convention constitutive de groupement ne lui donnant pas cette mission, la modification de celle-ci par la voie d'avenant s'avère donc nécessaire.

Une unanimité des membres du groupement est donc requise pour ce faire.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Madame Le Maire à signer l'avenant.

Vote à main levée :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibn°23-06-01-11

Vente du chemin champs couché

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que Monsieur MONNIER Joël souhaite acquérir le chemin rural de Champs Couché.

Daniel REGNER précise qu'il s'agit d'un chemin de terre.

Daniel REGNER précise que si Monsieur MONNIER prend le chemin à sa charge, il pourra faire arriver l'eau au début de la propriété, ce qui est impossible à ce jour.

Après débats et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la vente du chemin.

- Demande une estimation auprès du Domaines – Direction Générales des Finances Publiques
- Décide de procéder à l'enquête publique si nécessaire
- Autorise Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires concernant cette affaire.
- Décide que tous les frais seront à la charge de l'acheteur.

Vote à main levée :
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Délibn°23-06-01-12

L'été au cinéma - partenariat

Madame le maire informe le conseil municipal qu'un partenariat est possible entre le cinéma Confluences et les mairies, pour proposer une place de cinéma à 2 € du 8 juillet au 3 septembre 2023. Ce partenariat vise à soutenir la culture, faire parler de votre ville sur les réseaux sociaux, radio et journaux locaux et accompagner les jeunes dans les loisirs à prix abordables. Le Cinéma propose un tarif de 4 € : 2 € pris en charge par la commune et 2 € restant à la charge du bénéficiaire.

Une convention sera établie afin de fixer toutes les modalités : public visé, tarif...

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte ce partenariat avec le Cinéma Confluences de Sablé sur Sarthe
- Décide que les bénéficiaires seront les élèves scolarisés à l'école des Tilleuls de Vion du CP au CM2
- S'engage à prendre en charge 2 €, soit 50 %. Le remboursement se fera auprès du cinéma Confluences uniquement sur les places commercialisées.
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Vote à main levée :
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Devis toiture local agents et réfection rives prieuré

Madame Le Maire présente les travaux et les devis correspondants. Le conseil municipal souhaite qu'il soit demandé d'autres devis. Ce point sera donc revu au prochain conseil municipal.

Bilan mi-mandat

Madame le Maire donne lecture du bilan mi-mandat réalisé conjointement avec les adjoints.

Je ne vais pas être très originale, je vais reprendre le titre de la revue des maires de France, « entre frustration et ambition ».

- Donc élus en juillet 2020 après quelques mois en intérim, nous étions en pleine période Covid, on s'est retrouvé en première ligne à devoir se débrouiller avec l'urgence et les multiples protocoles de l'éducation nationale pour continuer à faire fonctionner cette école et la cantine en particulier. Avec l'aide de l'équipe enseignante, des agents et de quelques conseillers sur ces deux années, cela c'est gérer plutôt pas trop mal. On a toujours privilégié la sécurité des personnes et du personnel. (d'ailleurs 0 journée de fermeture sur notre école !)
- Pendant toute cette période on a maintenu l'accueil du public à la mairie et à la poste
- On a également dû s'adapter pour faire nos réunions de conseil municipal : dans la salle polyvalente, en Visio, où il y avait parfois quelques aléas liés aux nouvelles technologies, mais heureusement malgré tout, qu'on avait cela pour garder du lien. Même si cela n'était pas la panacée car on manquait un peu de convivialité et dans ce cas difficile de fédérer, déjà que ce n'est pas facile dans notre Commune.
- On a été élu avec un programme qu'on essaie malgré tout d'appliquer, mais deuxième invitée surprise de ce début de mandat, la guerre en Ukraine, et par voie de conséquence, l'inflation. Nos différents projets en sont impactés. Il nous faut parfois réduire la voilure et si ce n'est pas possible, cela limite ou oblige à différer certains projets (pour donner un exemple augmentation des coûts de la Mam avec des subventions restées identiques, on diffère l'aménagement du cimetière)
- Cette première période de mandat a quand même été riche en réalisations ou actions : Réalisation –finalisation de l'impasse, des primevères avec balisage éclairage. – Rénovation énergétique de l'école avec en particulier un changement d'énergie avec la chaudière à granulés en place de la chaudière à fioul, et l'installation de panneaux photovoltaïques.
- Mise en sécurité de la rue de la pelleterie, et réalisation du quai bus pour les personnes à mobilité réduite
- Montage de cuisines aménagées dans 2 logements locatifs (avec les agents et conseillers)
- Séparation, entre le bar café et logement.
- Mise en accessibilité du café avec les toilettes, PMR et de la terrasse qui était jusqu'alors ouverte sans de réelle autorisation
- Réfection des croix avec l'aide de la fondation du patrimoine et de donateurs
- Démarrage de la Mam avec une ouverture comme je l'ai dit tout à l'heure début septembre,
- Mise en place d'une deuxième machine à pain à la Chapelle du chêne (compteur électrique).
- Pour les Actions. Il y a eu la mise en place du dispositif argent de poche(premier jeunes accueillis octobre 2020), plantation des arbres de naissance, d'une haie et d'arbre fruitier sur le terrain de La Chapelle , adhésion à l'application civox pour donner un circuit supplémentaire de communication, la mise en place d'un marché de producteurs qui n'a pas perdurer mais ça c'est de la faute des vionnais qui n'ont pas joué le jeu, et toujours le soutien aux associations avec par exemple, soutien logistique au dernier stage du Real Madrid, aux différents tournois ou de l'aide à

l'association aux parents d'élèves, de l'aide à la logistique, parfois pour les tournois de pétanque, comité des fêtes enfin bref à toutes les associations qui nous en font la demande.

- Remise à plat du cahier des charges pour la location des Landes, établissement de convention d'occupation des locaux avec les associations.
- Aide aux devoirs qui a été commencé en mai 2022 et que nous avons continué sur toute l'année scolaire 2022/2023
- On avait dit dans ce programme qu'on essaierait de faire une place à notre commune au sein de la communauté de communes du pays sabolien, plusieurs d'entre nous en plus de Daniel et moi participent aux commissions intercommunales
- PPI (Plan pluri-annuel Intercommunal) : ont été refait des fosses et des chemins dans différents endroits des landes, le chemin du bois vert. les trottoirs rue de la promenade, rue de la pelleterie ainsi qu'à La Chapelle avec la réfection d'une partie de la place de la basilique

Malgré tout, nos finances restent saines, et on arrive à dégager de l'excédent. Chiffre assez identique aux mandatures précédentes. Il nous faut déplorer, les dotations de moins en moins importantes de l'État envers les collectivités. Avec toutefois pour cette année, une augmentation de 7,1 % des bases...

Il nous faut être de plus en plus prudent, il faut gérer les coûts de fonctionnement. (On a diminué l'étendue de l'éclairage public par exemple ou encore on a fait installer un monnayeur pour le chauffage de la salle polyvalente.)

- Remarque par rapport à la frustration, c'est la lenteur des projets et je dirais la lenteur administrative avec des délais incompressibles. (il faut au moins 18 mois entre le dépôt et le début d'un « chantier » !)

De plus, on constate tous les jours que les personnes sont de plus en plus individualistes. Difficile de penser collectif avant ses intérêts personnels. On trouve que les personnes sont de plus en plus violentes, notamment dans leurs propos et parfois avec les réseaux sociaux en particulier la première année où il était plus facile, de se cacher derrière un écran.

On doit intervenir de temps en temps pour des problèmes d'incivilités. Et souvent par exemple en urbanisme. Les gens pensent qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent chez eux sans savoir ce qu'il est possible ou non et méconnaissent les contraintes administratives en matière de PLUIH.

Une de mes grosses frustrations, c'est la fermeture d'une classe On aurait peut-être pu l'éviter si nous n'avions pas eu des bâtons dans les roues pour le démarrage du lotissement Champs Buissons.

La fonction d'élus et en particulier la fonction de Maire et des adjoints n'est pas un long fleuve tranquille c'est surtout comme je le disais la complexité administrative qui dévore le temps (on fait, on refait parfois deux ou trois fois le même document parce qu'il a été égaré parce que la personne ne l'a soi-disant pas reçu). Cela dévore donc notre énergie.... parfois on croit s'entourer de personnes compétentes pour nous aider et on se retrouve aux commandes d'un chantier.

Je tiens à remercier les adjoints qui m'entourent ainsi que l'équipe municipale qui aide selon ses disponibilités. Et chacun essaie de s'investir dans leur commission communale.

Il nous reste trois ans, il nous faudrait préciser ensemble nos priorités et déjà notamment pour l'année 2024 pour pouvoir déposer le dossier en temps et en heure c'est-à-dire début décembre si notre budget le permet.

On a déjà des subventions pour le logement jouxtant le restaurant qu'on risque de perdre si les travaux ne sont pas commencés, voir finis 2024 (subventions dernier commerce...). On pourrait aussi faire ce bilan de mi-parcours avec les habitants lors d'une réunion publique pour expliquer ce que l'on a fait, ce que nous n'avons pas fait et pourquoi. On pourrait également faire paraître une synthèse dans le bulletin municipal ou encore sur le site de la commune.

Maintenant je laisse la parole à chacun d'entre vous pour faire de son côté ce bilan :

Michel JUDALET : Je trouve que Vion ne se fait pas assez voir au travers des médias. Il faut faire voir sa commune, il faut communiquer. Il faut faire voir son village. J'ai mis un an avant de me positionner et je suis à ce jour plus à l'aise.

Valérie PRUD'HOMME : pour moi, conseillère municipale, c'est tout nouveau, j'apprends encore. Je ne pose peut-être pas assez de questions. Je ne suis pas forcément disponible mais quand je peux j'essaie de m'investir.

Chantal REGNER : Pour moi, c'est la continuité. Effectivement, ce n'est pas facile d'allier quand on a un fils dans le commerce du village. Il y a plusieurs moments où je reste un peu plus en retrait. J'essaie de m'investir dans d'autres domaines (espace leçons...). On ne peut pas être juge et partie.

Aurélien DELHOMMEAU : J'ai trouvé ces trois années enrichissantes. Je ne suis pas forcément trop disponible avec le travail. Je ne regrette pas ma décision.

Patricia BESNIER : Je trouve ça enrichissant mais ça fait seulement 3 ans donc on découvre tous les jours.

Benoît ANGELO : Le départ du mandat avec la visio, c'était plus compliqué.

Jacques TIMMERMAN : Le bilan mi-mandat, c'est un exercice nouveau ?

Brigitte TETU-EDIN répond : il faut un début à tout.

Jacques TIMMERMAN : Très beau bilan, bien présenté. Moi, je ne regrette qu'une chose, on fait de gros projets mais on lésine un peu sur l'entretien. Il faut penser à ce qui existe, il faut l'entretenir.

Brigitte TETU-EDIN précise que nous avons un patrimoine important mais celui-ci aurait dû être entretenu au fur et à mesure des années.

Jacques TIMMERMAN : j'ai autre chose à ajouter, pour Les landes, vous savez que ça me tient à cœur, j'en parle souvent. Dans le cahier des charges, il nous manque encore pas mal de chose. Il faut que nous travaillions dessus.

Brigitte TETU-EDIN demande ce qu'il manque.

Jacques TIMMERMAN : je peux m'étaler sur le sujet. Nous avons un locataire qui s'en va faire des clôtures à 4 mètres de la limite, ce n'est pas du boulot.

Il faudrait sans doute ajouter dans le cahier des charges : une fauche obligatoire, couper les joncs.

Depuis la 1^{ère} modification du cahier des charges, ça a bien fonctionné car la plupart des locataires ont fait le travail. Ce que l'on a voté dans la révision a été fait, donc c'est pour cela qu'il faut être un peu plus précis.

Brigitte TETU-EDIN : il faut peut-être ne pas être trop exigeant.

Jacques TIMMERMAN : ce n'est pas être exigeant, c'est pour tenir le patrimoine en bon état.

Daniel REGNER : Les landes se sont bien améliorées depuis 3 ans alors qu'elles s'étaient dégradées depuis 30 ans.

Jacques TIMMERMAN : c'est comme les logements locatifs, c'est un problème de tous les jours.

Laurent CARTIER : Je trouve important la volonté de maintenir notre école. La cantine, je trouve que c'est vraiment un point fort, la cantine traditionnelle.

Une chose sur laquelle j'aimerais bien revenir : Je pense que dans nos villages on va aller de plus en plus sur de la vidéosurveillance sur des points stratégiques. Je pense que c'est là-dessus qu'il faudrait que nous travaillions. Je trouve qu'il y a de plus en plus de dégradations. Je trouve que dans les 3 ans qui nous restent, nous devrions mettre de la vidéosurveillance sur des salles municipales (salle des fêtes, terrain de tennis...) c'est un axe sur lequel nous pourrions travailler.

Brigitte TETU-EDIN : Effectivement, mais ça a un coût important.

Virginie HOUDOIN : Moi, je n'ai rien de particulier à ajouter.

Sylvie RIBOT : Je vais dire que depuis que je suis retraitée, effectivement, j'ai l'impression d'avoir un deuxième métier. C'est vrai qu'il faut du temps pour pouvoir s'investir. L'informatique permet de faire des choses à distance mais c'est vrai que la présence est hyper importante. J'aime bien m'investir dans les travaux donc effectivement les bâtiments j'ai participé. Sur les bâtiments, nous avons quand même remis toute l'électricité aux normes. Voilà, on travaille à l'école, à la cantine, en informatique. Ce qui m'intéresse aussi, c'est de montrer mon savoir-faire. J'aime bien transmettre donc par exemple sur le logiciel « excel » ; dans un conseil chacun a un savoir et c'est bien de le partager et de pouvoir faire profiter d'une expérience mais quand on est disponible, cela est beaucoup plus facile. Par exemple, j'ai créé un fichier excel pour les menus cantine pour faciliter la tâche des utilisatrices.

Daniel REGNER : Les travaux m'intéressent mais je regrette l'inflation qu'il y a eu. Des travaux de voirie ont été réalisés. Le village manque de commerce. Mon souhait aurait été de rénover l'église. Je voulais déjà la rénover sous l'ancien mandat, et là j'ai l'impression que ça ne se fera pas sous ce mandat. Certes, il y a d'autres priorités, les logements. Là, c'est un sujet en discussion en conseil et en cours.

Informations diverses

Devis Homegraphik : Le devis pour des clés USB a été présenté au conseil municipal. Les conseillers municipaux ont décidé de ne pas retenir ce devis.

Mise à disposition : Suite à la fermeture d'une classe sur notre école, Madame Le Maire informe le conseil municipal que Madame Charlène BUON sera mise à disposition de la commune du Bailleul 15 h/hebdo sur la période scolaire. Un arrêté de mise à disposition sera pris et une convention de mise à disposition sera signée entre la commune de Vion et la commune du Bailleul. Les salaires et charges correspondants à cette mise à disposition seront refacturés à la commune du Bailleul.

Fermeture de classe : Les parents d'élèves ont envoyé un courrier au Ministre de l'éducation nationale et une manifestation est prévue par les parents d'élèves devant l'école le Vendredi 2 juin à 16 h 15.

Vernissage Fresque : Le vernissage de la fresque réalisé par les enfants de l'école aura lieu le vendredi 9 juin à 18 h 30. Ce jour, une porte ouverte de l'école est également organisée à partir de 16 h 30.

Kermesse de l'école : le vendredi 30 juin 2023.

Adressage pour fibre optique : Sylvie RIBOT présente le projet d'adressage et la méthodologie. Elle informe le conseil municipal que chaque foyer doit avoir une adresse numérisée. En partenariat avec Axione, la collectivité travaille sur l'adressage. Notamment pour les lieux-dits, il faut qu'ils soient identifiés par un numéro. Après présentation, Sylvie RIBOT demande si sur le principe le conseil municipal est d'accord. Une réunion publique sera organisée pour les foyers concernés afin d'expliquer la procédure. Tous les foyers qui seront concernés par un changement d'adresse seront prévenus par lettre recommandée (travail important réalisé par Sylvie et Isabelle).

Enquête publique centrale panneaux photovoltaïques : L'enquête publique concernant la centrale photovoltaïque au lieu-dit « Les grandes Landes » se déroulera en mairie de Vion. Le commissaire enquêteur sera présent :

- Le vendredi 9 juin de 9 h à 12 h.
- Le Mardi 27 juin de 9 h à 12 h
- Le lundi 10 juillet de 14 h à 18 h

Le dossier est consultable en mairie de Vion aux horaires d'ouverture.

Document unique : Pour information, l'analyse des postes de travail a eu lieu le 6 et 7 avril par le service prévention du CDG 72 et Sonia BOUCONTET, assistant de prévention. Nous avons reçu l'ébauche du document unique pour relecture. Suite à cela, un plan d'action devra être mis en place.

MAM : Les travaux se poursuivent. Les modulaires arrivent la semaine 26 ou 27. Le rendez vous avec le médecin de la PMI est programmé au 6 juillet.

Réunion infos déchets : 3 dates sont prévues :

- A Précigné, le 13 juin de 18 h à 20 h
- A Solesmes, le 15 juin de 18 h à 20 h
- A Auvers le Hamon, le 22 juin de 18 h 30 à 20 h 30

Actions nettoignons la nature/journée citoyenne :

Cette action est renouvelée cette année, avec les enfants de l'école, elle est prévue le vendredi 22 septembre 2023.

Le samedi 23 septembre, une journée action nettoignons la nature et citoyenne sera organisée.

Le prochain conseil municipal aura lieu le Mardi 4 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.